



## Rapport Moral 2022

De Monsieur Daniel Ploix, Président

L'activité de *La Semaine de la Bonté* a été soutenue au cours de l'année 2022. Les bénévoles qui travaillent au sein du comité d'attribution des secours, ont effectué un travail de sélection difficile. Ils ont tenu 31 comités hebdomadaires pour examiner et sélectionner 843 dossiers sur les 1107 dossiers reçus. Ainsi 27 personnes ou foyers de plus que l'année dernière ont bénéficié de l'aide de notre Association, pour un montant de secours distribués de plus de 134.000€.

Je remercie tous les membres de notre association et nos deux collaboratrices pour leur compétence et leur disponibilité.

Nous sommes restés fidèles à notre longue tradition au service des personnes confrontées à des situations difficiles et plus particulièrement à des problèmes liés à la mobilité, aux dépenses associées à des actions de formation pour trouver ou retrouver du travail, ou à celles liées à l'enfance touchant notamment des familles mono parentales.

Cependant notre action ne peut continuer qu'avec le soutien de nos donateurs. Leur générosité ne se dément pas, mais leur nombre à encore diminué cette année de près de 14%. Le montant de nos ressources s'est élevé à près de 90 000€ Cette baisse des dons de plus en plus importante d'année en année ne nous permet pas d'équilibrer nos comptes malgré une gestion toujours très rigoureuse.

De façon récurrente le résultat de l'exercice fait apparaître un solde négatif qui est de 119 000 € en 2022.

Nous avons donc dû à nouveau prélever sur nos réserves pour équilibrer nos comptes, comme vous l'expliquerons plus en détail notre secrétaire général et notre trésorier. Cette situation ne peut perdurer sans mettre en question l'avenir de notre association.

Comme chaque année nous avons adressé deux courriers à nos amis et donateurs. Nous cherchons à éviter les dépenses ostentatoires, car, pour *la Semaine de la Bonté* « la communication n'est pas un but en soi ».

Cependant il nous faut consacrer plus de moyens pour améliorer cette communication car, sans un legs providentiel, sans subventions que nous nous efforçons d'obtenir, ou un appel au mécénat qui n'a pas encore abouti, nous ne pourrions poursuivre notre action. C'est ce que nous comptons faire en 2023.

Nous comptons sur vous et sur nos amis et donateurs.

Il est important que vous participiez à cet effort de promotion de votre Association.

Je vous en remercie par avance.

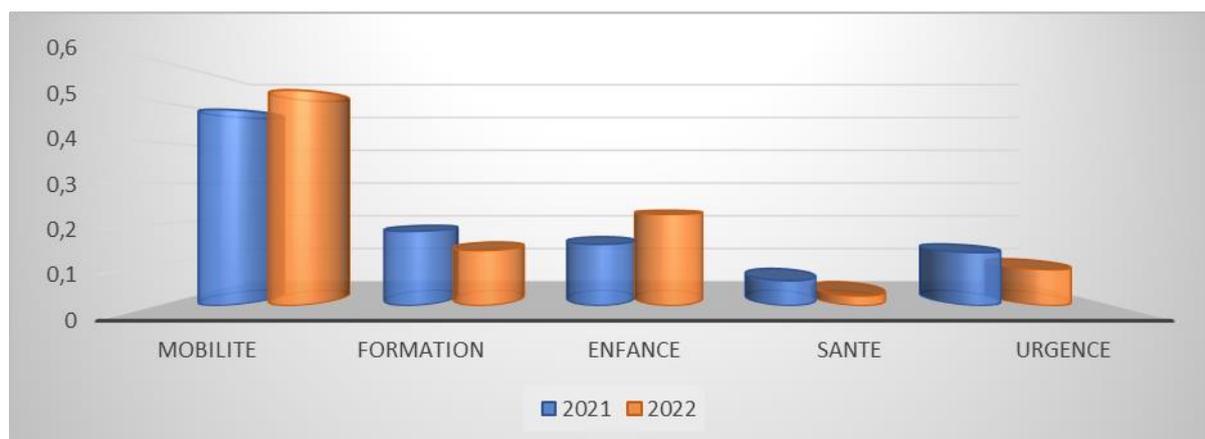
## Rapport Social 2022

De Monsieur Gérard Roulet, Vice-président

L'exercice 2022, bien que marqué par une diminution sensible des dons reçus, a permis d'attribuer 843 secours pour un montant de 134 635 euros. Cette diminution du montant des secours (-6%) est proportionnellement très inférieure aux dons de l'exercice (-30%).

HISTORIQUE DES SECOURS DISTRIBUES					
	2019	2020	2021	2022	%
<b>Montant des secours</b>	146 000	110 833	143 408	134 633	-6%
<b>Nombre de dossiers reçus</b>	1 919	1 130	1 410	1 107	-21%
<b>Nombre de dossiers aidés</b>	879	661	816	843	3%
<b>Pourcentage reçus/aidés</b>	46%	58%	58%	76%	
<b>Montant de l'aide moyenne</b>	166 €	168 €	176 €	160 €	

Le nombre de dossiers reçus diminue mais le pourcentage de secours accordés est en très nette augmentation. Cette tendance témoigne d'une meilleure connaissance des orientations de l'association par notre réseau de correspondants. Le montant moyen des secours attribués en nette diminution est corrélé à la baisse des dons versés à l'association, les bénévoles ayant préservé le nombre de bénéficiaires aux montants versés.



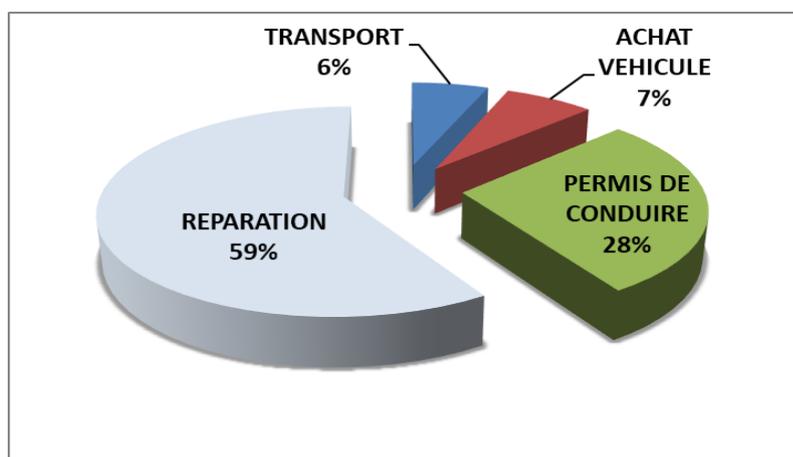
La répartition des secours reste sensiblement identique aux années précédentes même si on note une diminution des aides concernant la santé et les situations d'urgence conformément aux orientations fixées par le conseil d'administration.

## Répartition en % des secours 2021 2022

Les aides à la mobilité ont représenté plus de la moitié des secours attribués. En effet comme nous l'indiquons dans notre lettre de novembre dernier, l'absence de moyens de transport, l'éloignement du lieu de travail, les horaires décalés sont les principaux motifs évoqués pour solliciter une aide à la mobilité.

A ceux-ci on peut ajouter les besoins de mobilité sociale qu'il faut également prendre en compte.

Les secours relatifs à la réparation des véhicules demeurent la part la plus importante des aides à la mobilité, ce qui témoigne et démontre l'impérieuse nécessité de disposer d'un véhicule en l'absence de moyens de transports collectifs. Concernant les aides au permis de conduire, malgré les dispositifs existants, nous intervenons pour financer généralement des cours de conduite en complément d'autres acteurs.



Si nous devons dresser un profil type des personnes et familles aidées il s'agit très majoritairement de femmes élevant le plus souvent seules leurs enfants, non imposable et en deçà du seuil de pauvreté, habitant dans des territoires mal desservis par les transports collectifs, sans activité professionnelle, bénéficiaires du RSA avec nettement moins de 10 € de ressources journalières par personne après imputation des charges contraintes.

Les perspectives de l'exercice 2023 devront s'inscrire, sans remettre en cause les orientations arrêtées, dans le cadre budgétaire en prenant en compte le résultat des levées de fonds.

Merci aux bénévoles ainsi qu'aux membres de notre Conseil d'administration qui ont tenu 31 réunions hebdomadaires du comité attribuant les secours, ceci permettant des réponses sous une dizaine de jours.

## **Rapport financier sur l'exercice 2022**

De Monsieur Roger de Vernejoul, Trésorier

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre Association à l'effet d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Selon l'article L.232-1 du Code de Commerce, le rapport financier doit exposer la situation de l'Association durant l'exercice écoulé, son évolution prévisible, les événements survenus entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle il est établi, ses activités en matière de recherche et de développement.

Ce rapport commente les comptes de 2022 en analysant successivement le compte d'emploi des ressources et le bilan résumé.

Les comptes sont à la disposition des donateurs, sur leur demande.

Nous avons confié une mission de commissariat aux comptes à M Christophe Poinatte qui en fera rapport à notre Assemblée générale.

### **Présentation des états financiers**

Il est précisé que les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des états financiers sont conformes à la réglementation en vigueur.

Le compte emplois/ ressources opère en effet une distinction entre les œuvres sociales alimentées par les dons du public, destinées aux secours et les frais de gestion associatifs couverts essentiellement par les produits financiers.

La somme des deux fait apparaître un solde négatif de **118,2 milliers d'euros**, dont **90,4 milliers €** pour les œuvres sociales et un solde négatif de **27,8 milliers €** pour les frais associatifs. Le déficit des œuvres sociales est couvert par un prélèvement sur la provision pour fonds dédiés sur dons et legs permettant cette affectation, laquelle passe de **395,4 milliers € à 305 milliers €**

### **1. ACTIVITE DE L'ASSOCIATION**

#### **Les ressources.**

Au total les ressources 2022 se sont élevées à **91 091 €** dont **762 € de legs**. Les dons directs subissent une diminution de 13 %. Le nombre de donateurs a diminué de 14%

Contrairement aux années précédentes la fondation américaine ne nous a pas donné sa contribution habituelle qui s'élevait à 12 500 €.

A comparer à **130 840** euros reçus en 2021

Au total le nombre de donateurs est passé de **501** en 2021 à **430** en 2022.

Le résultat financier se décompose en un montant de **22,7 m €** d'intérêt et de revenus financiers (contre **18,9 m €** en 2021, **16,1 m €** en 2020 et **22,8 m€ en 2019**)

et d' une dotation aux provisions de **40 384 €** (contre une reprise de provisions de **27 652 €** en 2021, et une dotation aux provisions de **67 m €** en 2020), ce qui aboutit à un résultat négatif de **- 17,6 m€**

Ils sont résumés dans le tableau suivant :

Résultats financiers	2022	2021	2020	2019	2018	2017
Intérêts	92	178	264	695	1 156	5 751
Coupons	22 674	18 920	15 839	22 073	19 033	17 835
Dotations provisions	-40 384		-66 947		-84 606	
Reprises sur la dotation		27 652		45 078		27 664
<b>Total</b>	<b>-17 618</b>	46 750	<b>-50 844</b>	67 846	<b>-64 417</b>	51 250

**Au bilan**, l'actif circulant s'élève à **645,5 m€** contre **765,9 m€** en 2021 (**769,6 m€** en 2020, **849 m €** en 2019 ,837,5 m€ en 2018 et 960 m€ en 2017).

Il est composé de **580 m €** de valeurs mobilières, de **51 m €** de disponibilités et de **11,3 m€** de soutien financier à recevoir (dons reçus en 2022 mais remis en banque en 2023).

À noter que, du fait que la validité des chèques est maintenant limitée à un an, nous avons considéré que tous les chèques émis avant le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et non encore débités ne pouvaient plus être honorés.

Compte tenu d'un solde BNPP de 19 295 € et de 23 328 € en attente de paiement, le solde BNPP au 31/12/2022 est négatif pour un montant de **- 4033 €**.

Les Valeurs Mobilières de Placement sont gérées par le CIC et la BNP.

- Le Compte BNPP Multiciel est valorisé au 31/12/2022 à **250,3 m €** contre une valeur historique (achat) de **259,7 m €** (comptabilisé)
- Les placements CIC (**363 m €**) font apparaître selon les titres placés des plus-values globales de 37m € € et des moins-values globales de 126 m €.
- Conformément aux règles comptables seules les moins-values potentielles ont été comptabilisées (provisions).

### Les emplois (compte de résultat)

Globalement, les emplois représentent un montant en légère diminution par rapport à l'an dernier : **192 m €** (contre 200 m € en 2021, 166 m€ en 2020, 184 m€ en 2019 et 262 m€ en 2018), qui se traduit par une stabilité des frais de gestions : **74 m€** contre 74 m€ en 2021, 68m€ en 2020 , 75 m€ en 2019 et 85 m€ en 2018) et une légère diminution des secours distribués après régulation sur secours antérieurs, : 117 m€ contre 126 m€ en 2021 97 en 2020 et 100 m € en 2019

Les secours émis en 2022 (moins annulations) se montent à 126 ;m€ contre 135,5 m € en 2021, 104,6 m€ en 2020 et 137,2m€ en 2019.

23,3 m€ émis en 2022 n'ont pas encore été débités (cf compte BNPP) contre 22,9 m€ en 2021.

Les secours payés pendant l'exercice se montent à 117 m€ contre 126,4 m € en 2021, 95,5 m€ en 2021 et 137,8 m€ en 2019.

## **2. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE**

Compte tenu d'un résultat courant et exceptionnel de **- 116 178 €**

Se décomposant en un déficit de ressources au titre des œuvres sociales (qui est prélevé sur le fonds dédié sur dons et legs) d'un montant de **:90 407€**

et d'un déficit au titre de l'associatif de : **27 771 €**

L'exercice clos au 31 décembre 2021 présente de ce fait un déficit après prélèvement sur le fonds dédié de

**27 771 €**,

qu'il conviendrait d'affecter au résultats en attente d'affectation qui ce ce fait devraient être ramenés à **4 402 €**

## **3. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**

L'Association n'a engagé aucune dépense en matière de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé.

## **4. EVENEMENTS PREVISIBLES ET PERSPECTIVE D'AVENIR**

Pour l'exercice en cours, il conviendra de réfléchir sur l'avenir de l'association.

## **5. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS POSTERIEUREMENT A LA DATE DE CLOTURE**

L'Association n'a connaissance d'aucun évènement postérieur à la clôture qui aurait un impact significatif sur la clôture de l'exercice.

## **6. CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Nous vous indiquons l'absence de conventions réglementées.

Nous vous demandons de bien vouloir nous consentir quitus de notre gestion pour l'exécution de notre mandat au cours de l'exercice soumis à votre approbation.

Le Commissaire aux Comptes vous rendra compte de sa mission et vous donnera lecture de son rapport puis nous soumettrons à vos suffrages les résolutions dont il vous sera préalablement donné lecture.

## **7. MANDAT DES ADMINISTRATEURS**

L'assemblée générale acte la démission de Mmes Danielle SENIGOUT et Pascale ZENOU.

Elle nomme comme administrateurs Mme Françoise BEAUMIER et MM. Sorin TICLETTE, Robert SEGALEN et Philippe CATTIAUX.

Elle renouvelle les mandats d'administrateurs de :

Messieurs André CESSART et François HUDRY

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de la réunion de l'assemblée générale de l'année 2026 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025.

## **8. MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

M Christophe Poinsatte à titre individuel et comme commissaire aux comptes suppléant M Vincent Cailleux ont été nommés lors de notre AG de 2018.

Conformément à la loi, leur mandat prendra fin à l'issue du mandat en cours, soit jusqu'à l'Assemblée Générale de 2023 qui approuvera les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.